

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 JUIN 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 3 juin 2010 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.

Etaient présents

Membres élus :

Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, M. ROUCHON J., Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjointes ; Mme ADMARD, M. FAYARD, M. FOURETS, M. FOURNEL, Mme GOUYET, M. GRANGER, Mme JACOB, M. MONDON, Mme MONTCOUDIOL, Mme MOUNIER, Mlle RICHARD, M. ROUCHON B., M. SABATIER, Mme SOUBEYRAN, Mme TARDY,

Personnel administratif :

Mrs SAMUEL et JOURDAT.

Intervenant :

M. Guy VOCANSON, Président Communauté de Communes Loire-Semène

Absents :

Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY.
M. MILLEVILLE qui avait donné pouvoir à M. FRANÇON.
M. VÉROT qui avait donné pouvoir à M. B. ROUCHON.

M. FOURNEL a été nommé secrétaire de séance.

Avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour, M. Le Maire remercie M. Guy VOCANSON, Président de la Communauté de Communes Loire-Semène, pour sa présence à cette réunion afin de présenter le rapport d'activités Loire-Semène pour l'année 2009.

M. Le Maire précise que cette rencontre permet une proximité plus étroite entre notre commune et Loire-Semène. Il remercie enfin la Communauté de Communes pour les engagements qu'elle s'appête à effectuer sur notre commune, avec notamment la création d'une pépinière d'entreprise et la construction d'un stade football synthétique.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{er} AVRIL 2010

A la page 8, concernant la consultation pour l'appel pour l'exploitation des stations d'épuration, M. Le Maire fait remarquer que la mission confiée au bureau d'études serait de trois mois et non pas trois jours.

A la page 3, M. GRANGER fait remarquer, concernant le vote du budget primitif, que le Conseil Municipal l'avait approuvé à la majorité, et non pas à l'unanimité.

Après avoir pris acte de ces remarques, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 1^{er} avril 2010.

2 – DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 CODE G^{AL} COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Arrêté 10/60 portant souscription d'un contrat d'approvisionnement en combustible bois à intervenir avec la société R.B.M. – 40 avenue de la 1^{ère} division blindée Zone d'extension de M.I.N – 84300 CAVAILLON pour alimenter la chaufferie bois du village de Malmont pour une durée de 5 ans sur la base de 19 €/m³ HT.

M. Le Maire rappelle que le siège social de cette société est effectivement à Cavaillon, mais que l'unité de production se situe à Langeac, en Haute-Loire.

Arrêté 10/61 portant convention de vérification périodique des installations électriques de la salle d'animation de Malmont et du gymnase G2 auprès de SOCOTEC pour un montant de 350 €HT

3 – PRÉSENTATION COMPTE-RENDU ACTIVITÉS 2009 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LOIRE-SEMÈNE »

M. VOCANSON, Président de la Communauté de Communes Loire-Semène propose tout d'abord de présenter le rapport d'activités 2009 de la Communauté de Communes Loire-Semène, puis ensuite de procéder à un jeu de questions-réponses avec les élus.

M. Le Président présente le rapport d'activités 2009 de la Communauté de Communes Loire-Semène, en faisant ressortir à chaque fois ce qui concerne la commune de Saint-Just-Malmont :

- population : 19318 habitants ***Saint-Just-Malmont : 4235 habitants (soit 22 %)***
- politiques publiques : économie, tourisme, famille, culture, développement durable, solidarité
- commissions (vie quotidienne/moyens, famille/jeunesse, culture/communication, développement)
- compétences (développement économique, aménagement espace communautaire, création/aménagement et entretien voirie d'intérêt communautaire, élimination et valorisation déchets ménages et déchets assimilés, construction/aménagement et entretien équipements sportifs d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur environnement, politique du logement et cadre de vie, construction entretien et fonctionnement services publics locaux et d'équipements culturels sociaux sportifs et touristiques)
- conseil communautaire
- effectif personnel communautaire au 31 décembre 2009
- fonctionnement et investissement dans les différentes commissions et compétences

Saint-Just-Malmont :

****consultation groupée pour illuminations,***

****mission diagnostic réseau assainissement pour les secteurs Le Fau-Le Sarret et Malmont***

****rénovation lavoir du Pêcher pour 23707,56 €, réfection croix de la Chaize pour 1196,74 €,***

****participation à l'aménagement des berges suites aux crues de novembre 2008,***

****travaux de voirie routes des Grangers et de Malmont, travaux de voirie ZA Font du Loup,***

****fréquentation relais assistantes maternelles (26 %),***

****accueil de Loisirs Pierre Royon (289 enfants communes, 35 enfants communauté, 65 enfants extérieur ; 46408 heures d'accueil)***

****espace jeunes communautaire pôle St-Victor/St-Just (17 jeunes en moyenne ; 9633 heures d'accueil)***

**** Ouverture Pôle Petite Enfance avec crèche « Les Enfants » d'une capacité d'accueil de 22 places***

**** participation de l'Office de Tourisme au Forum des Associations le 12 septembre 2009***

**** Projet aménagement du Bois de Bramard***

Mme POURTIER demande quand l'Espace Jeunes Communautaire pourra entrer en fonction.

M. VOCANSON précise que l'ouverture dépend de la disponibilité du futur animateur, mais assure que tout est fait pour une mise en service au plus tôt.

Mme POURTIER demande alors, dans le cas où l'ouverture se ferait en septembre, ce qui est prévu pour juillet et août.

M. GIRODET intervient en précisant que tout sera fait pour qu'une activité soit organisée pendant les vacances d'été.

M. Le Président informe, que dans le cadre des E.J.C., le projet d'animation « Hip Hop » soumis par la municipalité de St-Just-Malmont a été retenu et sera organisé à l'automne.

Mme FOULTIER demande si un planning d'aménagement du futur terrain synthétique a été élaboré.

M. VOCANSON expose que les élus et les présidents d'associations de football seront prochainement invités à participer à des visites de terrains synthétiques, pour une prise de décision à l'automne et le commencement des travaux au début de l'année 2011.

M. GIRODET précise que, par souci d'économie, la Communauté de Communes a choisi de fonctionner avec une maîtrise d'œuvre interne.

M. FOURETS demande si l'entretien sera pris en compte par Loire-Semène.

M. Le Président rappelle que la Communauté de Communes assume les investissements et laisse les fonctionnements à la charge des communes.

M. FOURETS demande alors si un prorata sera calculé entre les communes utilisatrices.

M. VOCANSON répond que les communes concernées devront partager les frais d'entretien, tout en rappelant que la commune d'implantation sera fortement sollicitée.

M. FOURETS demande si les clôtures seront prises en charge.

M. Le Président répond que cela n'est pas encore défini précisément.

Arrivée de Mme ADMARD à 19H45.

M. DESOLME demande où en est le dossier du S.I.G. (Système d'Information Géographique).

M. VOCANSON rappelle que ce dossier est conduit par M. GARDETTE, conseiller communautaire de Pont-Salomon, et précise que le choix du bureau d'études a été arrêté pour l'élaboration du cahier des charges de consultation pour la réalisation du S.I.G. La consultation est donc en cours.

Mme FOULTIER demande à M. Le Président de présenter le projet de pépinière d'entreprises sur notre commune.

M. VOCANSON précise que la municipalité est entrée en contact avec des industriels qui seraient susceptibles de céder des locaux. Il indique que ces transactions seront étudiées, de même que les coûts de réaménagement, afin de créer une pépinière d'entreprises

M. FOURETS demande, concernant la nouvelle loi autorisant l'augmentation de la capacité d'accueil sans augmenter l'effectif du personnel, ce qui va se passer sur les crèches du territoire Loire-Semène.

M. Le Président informe que les familles utilisant les services de ces structures sont actuellement très satisfaites et précise que le souci des élus communautaire dans ce domaine est de produire un service de qualité. Une vigilance accrue est donc de mise.

M. GRANGER, concernant l'aménagement du Bois de Bramard, souhaite savoir quelle est la finalité du projet.

M. VOCANSON répond qu'au jour d'aujourd'hui, aucun projet n'est défini pour ce site. Il précise qu'il convient de « ne pas presser le pas » sur ce dossier.

M. GIRODET intervient en précisant que l'on doit avoir la maîtrise foncière la plus importante possible sur ce site pour faire un projet satisfaisant. Il informe qu'une étude va être conduite sur une année complète, pour étudier les zones humides, la faune et la flore. Il paraît donc impossible de présenter un projet aujourd'hui.

M. GRANGER, concernant les tensions entre la municipalité de Pont-Salomon et l'association qui était en charge de la gestion du Musée de la Faulx, trouve cette situation « lamentable ». Il pense que « l'intérêt du Musée de la Faulx n'est pas celui du maire de Pont-Salomon ». Il pense que c'est l'intérêt du patrimoine de Loire-Semène qu'il convient de mettre en avant.

Il précise que même si l'association avait fait des erreurs, il aurait fallu l'aider quand c'était le moment « au lieu de la brimer aujourd'hui ».

M. VOCANSON, après avoir évoqué les raisons de la position de la municipalité de Pont-Salomon affirme qu'il soutient sa démarche.

Concernant le petit patrimoine, Mme POURTIER demande quel est le plan d'action par rapport au village du Fau qui jouit d'un patrimoine très riche, avec une croix et deux bachats.

M. Le Président répond qu'il convient de contacter M. MARCON, en charge de la commission Vie Quotidienne et Moyens à la Communauté de Communes Loire-Semène.

M. GRANGER demande s'il est possible d'avoir une copie de ce rapport.

M. Le Président répond que celui-ci est téléchargeable sur le site de Loire-Semène.

M. Le Maire remercie M. VOCANSON pour sa présentation et pour avoir bien voulu répondre aux questions des élus.

4 – TIRAGE AU SORT SUR LA LISTE ÉLECTORALE DES JURÉS D'ASSISES

M. Le Maire rappelle que, par arrêté en date du 29 avril 2010, M. Le Préfet de la Haute-Loire a fixé à 200 le nombre de jurés à tirer au sort dans les communes du département pour la constitution de la liste préparatoire 2011 des jurés d'assises.

Il expose que, comme chaque année, il convient, en application des dispositions du code de procédure pénale, de tirer au sort 12 personnes sur la liste électorale en séance publique avant le 15 juillet 2010.

M. Le Maire précise enfin qu'en vertu de l'article 261 du code de procédure pénale ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, et informe que les personnes tirées au sort âgées de plus de 70 ans pourront être dispensées des fonctions de juré sur simple demande.

Le secrétaire de séance effectue le tirage au sort et M. SAMUEL, Directeur Général des Services, donne lecture des personnes qui seront proposées sur la liste préparatoire :

M. MOUNIER Christian	1 Lotissement Saint-Roch
Mme FRÉCON Marie-Thérèse Vve HEURGON	Village du Fau
M. RIFFARD Frédéric	36 Rue Nationale
M. ANDRÉ Thierry	10 Rue du 8 Mai
M. ROUCHON Daniel	Village de la Chamarèche
Mme VÉROT Christine Epouse ROMÉYER	23 Lotissement La Prairie
Mme COFFY Evelyne Epouse GUICHARD	Village de la Chaize
M. BERGER Joseph	Village des Sagnes
M. LOUISON Paul	Village de la Chamarèche
Mme ROBERT Régine Epouse MOULIN	Le Fangeat
Mme THIVEL Valérie Epouse GALANTE	31 Lotissement Côte-Vieille
Mme DURANTON Renée Epouse DREVET	24 Route de Jonzieux

5 – APPEL D’OFFRES MARCHÉ A BONS DE COMMANDE RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

M. Le Maire rappelle que le marché conclu avec la société SOGERES arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Il indique que, de fait, une consultation doit être lancée. Celle-ci a pour objet l’approvisionnement en produits et denrées alimentaires, la confection et la fourniture de repas, sous mode service à table, sur site pour le restaurant scolaire et conditionnés pour le portage sur le site annexe de l’école de Malmont.

Les repas préparés devront être servis sur tables aux élèves des écoles maternelles et élémentaires les quatre jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi), au personnel de surveillance, et éventuellement aux enseignants aux élus, aux autres personnels communaux et aux autres convives invités sur les mêmes périodes scolaires.

M. Le Maire précise aussi qu’une option a été introduite dans le marché. Celle-ci se rapporte à la préparation et à la fourniture de repas hors temps scolaire pour la crèche halte-garderie.

M. Le Maire informe que le date de prise d’effet du marché est fixée au 1^{er} janvier 2011. Le marché est conclu pour une durée maximum de 3 ans, soit jusqu’au 31 décembre 2013. Je vous précise qu’il pourra être mis fin à l’expiration de chaque période de 12 mois, par l’une ou l’autre des parties contractantes qui devra en informer l’autre partie par lettre recommandée avec avis de réception au moins trois mois avant la fin de la période.

Il indique aussi que la commission municipale «Vie Scolaire» en charge du dossier, a élaboré un cahier des charges qui reprend les prescriptions édictées dans le Cahier des Clauses Particulières précédent et qui introduit notamment l’obligation d’inscrire un produit bio dans les menus une fois par semaine

M. Le Maire rappelle que le mode de passation utilisé pour ce marché de prestations de services est un marché à bons de commande sur appel d’offres ouvert, compte-tenu de l’estimation des besoins qui dépasse le seuil à partir duquel les marchés sont passés sur appel d’offres, celui-ci étant fixé à 193 000,00 € HT pour les fournitures et les services. Ce mode de dévolution, s’explique par le fait que la Commune ne peut définir de manière certaine les prestations à réaliser.

Mme BONNEFOY précise que le cahier des charges existant a été complété avec l’intégration de repas sans porc pour les enfants concernés, et la possibilité de fourniture de repas le mercredi, en cas de modification exceptionnelle du calendrier scolaire par l’Inspection Académique.

Mme BONNEFOY précise, concernant le produit bio, qu'il s'agira chaque semaine ou d'un fruit ou d'un légume.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la consultation visant à confier à un prestataire l'approvisionnement en produits et denrées alimentaires, la confection et la fourniture de repas, sous mode service à table, sur site pour le restaurant scolaire et conditionnés pour le portage sur le site annexe de l'école de Malmont, **APPROUVE** l'option introduite dans le marché qui se rapporte à la préparation et à la fourniture de repas hors temps scolaire pour la crèche halte-garderie, **APPROUVE** le cahier des charges élaboré par la commission municipale «Vie Scolaire», ainsi que le mode de dévolution proposé par M. Le Maire, à savoir un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert, et **AUTORISE** M. Le Maire à lancer la consultation en vue du renouvellement du marché de prestations de service.

6 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL 2010 (ÉCLAIRAGE PUBLIC)

M. Le Maire précise d'une décision modificative relative à l'éclairage public de la nouvelle voirie desservant l'école maternelle et la crèche

Il précise que le coût de cette opération s'élève à 70 500,00 € avec une participation du syndicat d'électrification à hauteur de 50 % du montant H.T., soit 29 500,00 €, le montant de la TVA restant intégralement à la charge de la commune.

M. Le Maire précise aussi que des écritures d'ordre pour 41 000,00 € en dépenses et en recettes sont également inscrites.

M. GRANGER demande si ces frais d'éclairage public sont partagés entre le budget communal et budget du lotissement.

M. SAMUEL répond que cette opération concerne seulement la partie desservant l'école maternelle et la crèche.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative N°1

7 – ANIMATION MARCHÉ DOMINICAL (ASSOCIATION ARTHÉA PRODUCTION)

M. Le Maire rappelle que, comme l'année dernière, deux animations seront organisées sur le marché du dimanche matin afin d'égayer celui-ci en période estivale.

Il précise que celles-ci auront lieu les 11 juillet 2010 et 29 août 2010, et seront confiées à l'Association ARTHEA Production, 15, rue d'Oradour à MABLY 42300, qui assurera une animation de rues avec orgue de barbarie par le duo « Chris et Isa ».

M. Le Maire indique que les frais des deux représentations s'élèveront à la somme de 340,00 €

De plus, Mme FOULTIER informe qu'elle recherchera, si cela est possible, une autre animation pour le mois de juillet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la prise en charge de la somme de 340 euros relative aux frais de représentations pour les animations des 11 juillet et 29 août 2010, par l'intermédiaire d'une subvention.

8 – AVENANT N°2 AU MARCHÉ VÉOLIA DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION D'EAUX USÉES DE ROCHE-MOULIN ET SURVEILLANCE STATION MALMONT ET POSTE DE RELÈVEMENT DE LA POMMARDIÈRE, DU CENTRE ET DU SARRET

M. Le Maire rappelle que par délibération en date du 15 septembre 2006 la commune avait contracté un marché de prestations avec la société VEOLIA Eau pour l'exploitation de la station d'épuration de Roche Moulin, la surveillance des stations d'épuration du Fau et de Malmont, et des 2 postes de relèvement du Centre et de la Pommardièrre pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2006.

Il expose que, par avenant N° 1, il avait été décidé de prolonger le contrat d'une durée de 7 mois (soit jusqu'au 1^{er} mai 2010), afin de permettre une réflexion visant à améliorer la qualité du service.

M. Le Maire informe que la commission d'Appel d'offres s'est réunie juste avant la réunion afin d'étudier un avenant N°2 prolongeant à nouveau le contrat d'une durée de 7 mois (soit jusqu'au 1^{er} décembre 2010), afin de pouvoir permettre au bureau d'études BAC Conseils de rédiger la consultation, ainsi que le mémoire technique. De même, il conviendra dans ce délai de lancer la consultation auprès des entreprises.

M. Le Maire informe que la commission d'Appel d'offres a été convoquée car ce nouvel avenant entraîne un dépassement de plus de 5 % du marché initial, soit une augmentation de 16,27 %.

M. Le Maire indique que le cahier des clauses particulières du nouveau marché devra intégrer certaines modifications qui visent à optimiser le fonctionnement des différentes installations d'épuration confiées au prestataire à savoir :

- Gestion et entretien de la station d'épuration de Roche Moulin
- Surveillance 3 postes de relèvement du lotissement du Centre, de la Pommardièrre et du Sarret.
- Suppression surveillance de la station de Malmont qui sera assurée par les services municipaux.
- Prévision 5 visites/semaine station de Roche Moulin et 3 visites pour les 3 postes de relèvement.
- Les grosses réparations et le renouvellement des matériels électriques, hydrauliques et électromécaniques seront à la charge du prestataire.
- Les travaux de renouvellement à la charge du prestataire suivis par le jeu d'un compte spécifique.
- Les coûts d'acceptation en décharge agréée des sables et graisses seront à la charge du prestataire.

M. Le Maire explique qu'il paraît judicieux de porter la durée du nouveau marché de prestation de service à 6 ans et suggère d'utiliser l'appel d'offres ouvert comme mode de dévolution du marché dans un souci de transparence face à la commande publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. Le Maire à lancer une consultation en vue de la dévolution d'un marché de prestations de service pour l'exploitation de la station d'épuration de Roche Moulin et pour la surveillance des postes de relèvement du lotissement du Centre, de la Pommardièrre et du Sarret pour une durée de 6 ans, **APPROUVE** la décision de M. Le Maire d'utiliser la procédure d'appel d'offres ouvert pour cette consultation, et **DONNE** pouvoir à M. Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ces décisions.

9 – PERSONNEL COMMUNAL

- Avancement au grade d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe pour Lucienne COLOMB, Lydie TARERIAT et Martine PANEÏ

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. Le Maire précise qu'il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination de trois agents qui ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, session 2009.

Cette modification préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

M. Le Maire propose donc à l'assemblée la suppression à compter du 1^{er} septembre 2010 de trois emplois d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe et la création à compter de cette même date de trois emplois d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, afin de permettre la nomination de Mme Lucienne COLOMB, de Mme Lydie TARERAT et de Mme Martine PANEÏ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** à l'unanimité la modification du tableau des emplois de la collectivité précédemment définie au 1^{er} septembre 2010, **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de transmettre le tableau d'avancement de grade pour avis au Centre de Gestion Départemental de la Haute-Loire auprès de la commission administrative paritaire (CAP) et **PROCÈDE** à l'avancement de ces 3 agents au 1^{er} septembre 2010 dès l'avis favorable prononcé par la CAP.

- Création d'un emploi d'agent de maîtrise

M. Le Maire rappelle que la collectivité avait déposé auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire une offre d'emploi pour le poste de directeur des services techniques, dans le cadre d'emploi des techniciens ou contrôleurs des travaux, ainsi qu'une annonce sur le journal spécialisé « La Gazette des Communes ».

Il précise que cette offre avait été étendue aux agents de maîtrise.

M. Le Maire expose que 33 candidatures ont été étudiées et que des entretiens individuels ont été réalisés.

Après examen des candidatures, M. Le Maire propose de retenir pour le poste de responsable du service technique M. Pascal ROCHE résidant à Percet à St-Didier-en-Velay inscrit sur la liste d'aptitude du concours d'agent de maîtrise territorial organisé par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Savoie. Il rappelle qu'il souhaitait une décision collégiale, et précise qu'il s'agit du seul candidat qui a retenu l'unanimité des membres de la commission chargée du recrutement.

M. Le Maire indique enfin que M. Pascal ROCHE prendra ses fonctions à compter du 21 juin 2010.

M. GRANGER fait remarquer que le grade d'agent de maîtrise « n'est pas le niveau de qualification adapté au type de responsabilités qu'il faut pour Saint-Just-Malmont ». Cela ne lui paraît pas être le bon choix. Il indique que, statutairement, M. ROCHE ne peut pas avoir la qualité de Directeur des Services Techniques.

M. Le Maire répond qu'il aura au moins la légitimité et la confiance des élus.

M. FRANÇON intervient en précisant que le recrutement initial était basé sur un grade de technicien ou de contrôleur. Il indique que de nombreuses candidatures de tous horizons et de tous niveaux, y compris agent de maîtrise ont été étudiées.

M. FRANCON précise que M. ROCHE, malgré l'obtention du concours d'agent de maîtrise il y a deux ans, exerçait une fonction similaire à celle qui lui est demandée. Il indique qu'il a les compétences pour animer l'équipe technique et gérer le service technique.

Mlle RICHARD demande si aucune particularité en terme de prétention salariale n'avait été négociée.

M. Le Maire répond par la négative en précisant qu'il s'agit du salaire d'un agent de maîtrise, beaucoup moins important que celui du prédécesseur, avec une mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Il précise que M. ROCHE a choisi ce poste comme un challenge, afin de changer de travail, et avoir une meilleure qualité de vie par la proximité entre son domicile et son lieu de travail. De plus, cela lui permet de valider son concours d'agent de maîtrise.

Par **25 voix « POUR »** et **2 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal, à la majorité, **DÉCIDE** la création d'un emploi d'agent de maîtrise au service technique à temps complet, à compter du 21 juin 2010, **DÉCIDE** la modification du tableau des effectifs de la collectivité, **NOMME** sur ce poste M. Pascal ROCHE, en qualité d'agent de maîtrise stagiaire, responsable du service technique et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire d'effectuer le recrutement de M. ROCHE et de fixer le régime indemnitaire de cet emploi.

- Recrutement Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.)

M. Le Maire rappelle que la commission du personnel du 6 mai 2010 avait approuvé le recrutement d'une personne en contrat unique d'insertion au sein du service technique pendant la période de mai à novembre 2010, dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi, afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi.

Il rappelle que l'état prend à sa charge 90 % d'aide en cas de signature d'un CUI et propose, en concertation avec Pôle Emploi Monistrol Est, le recrutement de M. RAMET Patrick domicilié 13 rue du Pré Clos à Trevas, commune des Villettes.

M. GRANGER demande s'il n'y avait pas de candidat de la commune pour ce poste.

M. Le Maire répond qu'il n'y avait pas de profil éligible pour ce poste sur notre territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la création d'un contrat unique d'insertion au service de la collectivité à compter du 10 mai 2010 sur la base de 35 h par semaine pour une durée de 6 mois, et **AUTORISE** M. Le Maire à signer un CUI à durée déterminée sur cette base avec M. RAMET, ainsi que la convention entre l'Etat, le salarié et la collectivité.

10 – INFORMATION MODIFICATION SIMPLIFIÉE PLU SUPPRESSION EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

M. Le Maire explique qu'afin de supprimer les emplacements réservés N°2 (tènement Cheynet – rue de Firminy) et N°6 (maison Gallot – village de Malmont), il a été décidé d'utiliser la procédure de modification simplifiée.

M. Le Maire explique que ces emplacements réservés ne faisaient l'objet d'aucun projet, et que les propriétaires souhaitaient « reprendre la main » rapidement sur ces bâtiments.

En effet, les établissements Cheynet, compte-tenu du contexte économique actuel, souhaiterait vendre au plus tôt ce tènement, afin de fournir de la trésorerie à cette entreprise.

Concernant la maison Gallot, M. Le Maire précise que la décision s'est basée sur une prescription du P.L.U. qui définit la préservation du patrimoine bâti afin de ne pas démolir une ancienne bâtisse qui peut faire l'objet d'une réhabilitation totale dans le centre du village. Il précise que la voie d'accès prévue pour la zone à urbaniser se trouvant derrière la maison peut se faire d'une autre manière.

M. Le Maire explique que, dans le déroulement de la procédure, une mise à disposition d'un dossier porté à la connaissance du public sera effectuée pendant une durée d'un mois (du 19 mai au 18 juin 2010 inclus), aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie. Il précise qu'avant l'ouverture de la mise à disposition, une publicité avait été effectuée dans les journaux locaux et un affichage avait été apposé en mairie.

M. Le Maire informe qu'après examen des réclamations et observations recueillies, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

M. GRANGER se demande ce qu'il va rester du dossier P.L.U.

Il regrette que ce sujet n'ait pas été évoqué en Conseil Municipal avant cette information.

M. Le Maire répond qu'il en avait déjà parlé lors d'un précédent Conseil Municipal, et que, de plus, le dossier avait été évoqué en réunion de la commission « Urbanisme ».

11 – INTÉGRATION CÉLINE TARDY AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE « CULTURE » EN REMPLACEMENT DE ROBERT TOURNON

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci avait désigné, par délibération en date du 11 mai 2009, les membres des différentes commissions municipales.

M. Le Maire informe que Mme Céline TARDY souhaite intégrer la commission municipale « Culture, Projets Jeunesse et C.M.E. », en remplacement de M. Robert TOURNON qui anime désormais le groupe de travail « Musique » au sein de la Communauté de Communes Loire-Semène.

Il précise qu'il convient que le Conseil Municipal donne son accord sur cette modification au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la nomination de Mme Céline TARDY au sein de la commission « Culture, Projets Jeunesse et C.M.E. », en remplacement de M. Robert TOURNON.

10 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières

M. Le Maire informe qu'une enquête sur les habitudes de déplacement et le covoiturage est en cours, afin de bien appréhender les flux automobiles sur l'ensemble du Pays de la Jeune Loire.

Le résultat de cette enquête permettra la mise en place des aires de covoiturages.

L'information sera diffusée dans la Trame et sur le site internet de la commune et du syndicat.

- Communauté de Communes Loire-Semène

M. Le Maire informe qu'un projet d'installation d'un système de vidéo-protection à la Z.A. La Font du Loup est à l'étude. Il précise qu'il s'agira de 4 caméras qui filment en permanence, avec conservation des images pendant 14 jours et consultation de celles-ci par deux personnes habilitées en cas de délit, d'incident ou de procédure judiciaire. Ces matériels devraient être installés prochainement.

Il reconnaît que l'installation de ces systèmes peut engendrer des débats, notamment sur la protection des libertés individuelles, mais insiste sur le fait que les zones industrielles sont des lieux de passage et non pas des lieux de vie.

Mlle RICHARD fait remarquer qu'elle n'est pas favorable à ce type de matériel. Elle serait plutôt pour le renforcement des moyens humains (Gendarmerie Nationale).

M. Le Maire indique qu'il s'agit d'un moyen supplémentaire pour lutter contre les incivilités, malgré que ce ne soit pas forcément le meilleur.

- Projet parc photovoltaïque

M. Le Maire rappelle qu'un projet de parc photovoltaïque à Bruchères avait été présenté l'an dernier par la société Solaire Directe. Il précise que celui-ci n'a pas avancé depuis.

M. Le Maire informe qu'un autre projet de parc photovoltaïque à Larzelier est porté par la société New Solar, pour être installé sur le terrain de M. Jean DELORME. Il précise que ce projet en est la phase d'avant-projet, avec étude de faisabilité financière et technique.

Il indique que ce parc pourrait couvrir entre 20 et 25 hectares, pour 10 à 12 mégawatts de puissance produite. Cette société pourrait également reprendre, si cela était possible, le projet de Bruchères.

M. Le Maire indique que ce type de projet peut avoir un attrait touristique par l'organisation de visite du site pendant quelques années. Cette installation pourrait représenter une part de Taxe Professionnelle d'environ 90 000 €

Il indique enfin qu'une opération de mécénat ou de partenariat pourrait être négociée pour la pose de panneaux photovoltaïque sur des bâtiments publics, la réfection de chemins communaux desservant ce parc, la visite du site par des groupes scolaires,...

- Consultation maîtrise d'œuvre assainissement

M. Le Maire informe qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre du programme d'assainissement 2011 sur la commune a été lancée dernièrement.

Il rappelle que ce programme d'assainissement comprendrait la mise en séparatif total du village du Fau, reprise de certains tronçons à Malmont, et la réhabilitation de la station d'épuration de Malmont.

M. Le Maire précise que la date limite de réception des offres est fixée au 17 juin 2010.

Il informe enfin qu'une partie de ces dépenses seront subventionnées par le Conseil Général de la Haute-Loire.

- Espaces Jeunes Communautaires

M. Le Maire informe qu'un local de 78 m² au sol, sur deux niveaux, va être mis à disposition par la commune pour accueillir un Espace Jeunes Communautaire sur notre territoire. Il précise qu'il s'agit de l'annexe de l'école publique (ex-immeuble Montmartin).

M. Le Maire indique qu'avec la configuration sur deux étages, il sera possible d'accueillir deux publics différents. La situation en centre-bourg est très intéressante, et l'utilisation de la cour concourra aussi au développement des activités de l'EJC.

Une convention sera signée prochainement avec la Communauté de Communes Loire-Semène sur la base d'une occupation de 20 heures par semaine, pour un montant de 4 247 €, les charges de fluides et d'électricités restant à la charge de la commune, (soit 1 200 €par an).

- Convention de mise à disposition du local ADMR

M. Le Maire informe que, suite à l'installation de l'ADMR dans ses nouveaux locaux rue Nationale fin avril, une convention de mise à disposition des locaux a été signée dernièrement.

M. Le Maire détaille les engagements pris par l'association :

- prise en charge de 65 % des charges d'électricité et de chauffage
- prise en charge totale des dépenses téléphoniques et d'assurance

M. Le Maire précise que l'association pourra utiliser la cour pour recevoir les visiteurs, mais en aucun cas à des fins de stationnement de véhicules, pour des raisons de sécurité.

- Local AFN

M. Le Maire informe que la salle au dessus du local de l'ADMR étant libre, il a été décidé de le mettre à disposition des anciens d'AFN pour le rangement de leurs matériels, de leurs archives, et pour leurs réunions.

M. Le Maire précise que les anciens demandaient ce local depuis de nombreuses années et indique qu'en raison de leur participation active à l'animation de la commune, celui-ci leur a été attribué.

M. Le Maire précise néanmoins que les travaux d'aménagement seront assurés par les membres de l'association eux-mêmes.

- Jeune Garde Rubanière

M. Le Maire rappelle que les musiciens de la JGR ont participé aux Grands Prix Nationaux de Musique à Auxerre lors du week-end de Pentecôte. Il précise que ceux-ci se sont maintenus dans leur catégorie.

M. Le Maire en profite aussi pour rappeler que cette association fêtera l'an prochain son centenaire lors du week-end de l'ascension. De nombreux contacts ont été pris à Auxerre afin de préparer dans les meilleures conditions cette grande fête.

- Vie Associative et Animations

- Fête de la Musique

Mme FOULTIER rappelle que la Fête de la Musique sera organisée par la municipalité, en collaboration avec Just'En Zik et la Jeune Garde Rubanière, le vendredi 18 juin 2010, à partir de 19H00, sur la Place Moulin-Prugnat. Elle précise qu'en plus des deux associations musicales locales, les groupes Cafarnaum et Moby Dick se produiront en fin de soirée. Enfin, elle remercie les Transports ROUSSON pour le prêt d'un camion pour la scène.

- Occupation gymnases et terrains de sports

Mme FOULTIER informe que la réunion pour l'élaboration des plannings des gymnases et terrains de sport aura lieu le mardi 15 juin 2010 en collaboration avec les associations sportives de la commune.

- Défibrillateur

Mme FOULTIER informe que la Communauté de Communes Loire-Semène a financé l'achat d'un défibrillateur pour équiper le complexe sportif pour que les associations puissent bénéficier d'un outil de réanimation, si cela s'avérait nécessaire. Elle précise que les sapeurs-pompiers de la commune ont été contactés pour une formation sur ce type de matériel, et invite les responsables des associations à suivre cette formation.

- Syndicat Intercommunal pour les Télévisions Privées du Bassin de la Loire

Mme FOULTIER informe que l'arrêt de la télévision analogique est prévu le 10 mai 2011 en Auvergne. Elle informe que Canal+ n'est plus visible depuis le 2 juin 2010 sans un équipement adapté. Elle informe aussi que la commune de St-Just-malmont devrait être couverte par la TNT en totalité.

Mme POURTIER précise qu'un dossier complet sur le sujet est consultable en mairie.

- Urbanisme

M. DESOLME informe que la commission a débuté un travail sur les conventions sur les reprises de lotissement et sur les cahiers des charges pour les futures créations de lotissements afin que la commune soit associée aux projets pour l'installation des divers réseaux, des stationnements, des enrobés, de l'éclairage,...

- Communication

M. TOURNON informe que la Trame est à l'impression et précise qu'elle devrait être distribuée à, partir du 14 juin 2010.

Il informe que la prochaine Trame sera éditée au mois d'octobre et précise que les articles devront être déposés en mairie entièrement rédigés ou envoyés par mail, avant le 1^{er} septembre 2010.

- Groupe « Musique » Loire-Semène

M. TOURNON informe que le recrutement d'un dumiste (musicien intervenant en milieu scolaire) est en cours. Il précise que ce recrutement doit recueillir au préalable l'aval de l'Inspection Académique. Il indique enfin que le recrutement n'est pas certain pour la rentrée prochaine.

- Groupe « Communication » Loire-Semène

M. TOURNON informe qu'il fait désormais partie de ce groupe dans le cadre de l'élaboration d'un bulletin communautaire pour la rentrée prochaine.

- C.C.A.S.

Mme DIGONNET informe qu'elle a rencontré l'assistante sociale. Elle précise qu'en 1^{er} lieu les demandes sont effectuées auprès du Conseil Général qui en principe les accepte. Ce qui explique le peu de demandes traitées au sein du C.C.A.S.

Après renseignements pris auprès des directeurs d'école, il s'avère qu'il y a peu de familles ayant des difficultés à régler les sorties scolaires.

- Affaires Sociales

Mme DIGONNET informe qu'un Conseil de la Vie Sociale va être mis en place au Foyer Bon Séjour. Elle précise qu'en qualité de membre du Conseil d'Administration représentant la municipalité, elle assistera aux réunions de ce conseil.

- Travaux

M. J. ROUCHON donne le détail des travaux effectués depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- finition mur Foyer Bon Séjour en cours
- curage des fossés des Gouttes, de la route de Firminy et de la Cour
- drainage des fossés de la Cour
- ouverture porte pour accès à l'étage avec finition escalier pour le local des AFN
- reprise grilles et tampons
- désherbage partiel (en raison du mauvais temps)
- tonte partielle (en raison du mauvais temps)
- réparation fontaine (bordures)
- travaux divers dans les écoles
- balayages trottoirs
- reprise mur cimetière
- démolition cabane du cimetière
- goudronnage avec découpe de la route au préalable
- peinture barrières et portails cimetière
- nettoyage bacs à fleurs
- plantation fleurs

M. J. ROUCHON informe qu'en raison de l'arrêt du chantier d'adduction d'eau et suite aux intempéries, la route de la Cour est très dégradée. Après réclamation auprès de la société en charge des travaux, les travaux devraient être terminés dans le courant de la semaine prochaine.

M. J. ROUCHON informe qu'un cabinet d'études va effectuer un diagnostic sur le fonctionnement de la chaudière bois de Malmont.

- Vie Scolaire

○ Suivi travaux école maternelle

Mme BONNEFOY informe que des problèmes subsistent à l'école maternelle. Le portail du parking ne fonctionne toujours pas. De nombreuses infiltrations en toiture ont été relevées. Elle informe aussi que des rideaux ont été commandés pour équiper les grandes baies vitrées.

○ Formation 1^{er} secours

Mme BONNEFOY informe que 12 agents municipaux (écoles, restaurant scolaire et service techniques) vont suivre une formation aux 1^{er} secours.

○ Centenaire école publique

Mme BONNEFOY informe que cette manifestation a connu un franc succès.

○ Remerciement services techniques

Mme BONNEFOY tient à remercier l'ensemble des agents des services techniques pour leur disponibilité et leur efficacité.

○ Contrôle des services vétérinaires

Mme BONNEFOY qu'un contrôle des services vétérinaires a été effectué le 4 mai dernier au Restaurant Scolaire Municipal. Aucune remarque particulière n'a été formulée.

○ Restaurant Scolaire

Mme BONNEFOY informe que la moyenne journalière était de 120 enfants au mois de mai. Elle informe aussi que la prochaine réunion pour la validation des menus de la rentrée aura lieu le 11 juin prochain.

○ Spectacle de Noël

Mme BONNEFOY informe que le choix du spectacle de Noël est en cours de finalisation.

○ Remise diplômes permis piétons

Mme BONNEFOY informe que la remise des diplômes de permis piétons aux enfants de CE2 aura lieu le 4 juin prochain. Elle remercie le Conseil Général de la Haute-Loire et la Communauté de Communes Loire-Semène pour avoir des cadeaux aux enfants, la Gendarmerie Nationale et les enseignants leur accompagnement et leur encadrement, ainsi que les enfants pour leur participation active.

○ Conseils d'école

Mme BONNEFOY informe que les conseils d'école des trois groupes scolaires auront lieu prochainement.

○ Spectacle et kermesses écoles

Mme BONNEFOY informe que l'école publique présentera son spectacle le 24 juin prochain au Gymnase N°1, que la kermesse de l'école St-Joseph aura lieu le samedi 19 juin et que la kermesse de l'école de Malmont aura lieu le vendredi 25 juin.

○ Visite Communauté de Communes Loire-Semène

Mme BONNEFOY informe que les enfants de CM2 des écoles de la commune participeront prochainement à une visite du siège de la Communauté de Communes Loire-Semène.

- Commission « Petite Enfance » Loire-Semène

Mme BONNEFOY informe que, suite à l'enquête auprès des familles, il en est ressorti que sur notre commune, aucun problème de garde n'a été constaté. Il y a suffisamment de places en crèche et chez les assistantes maternelles. Il conviendra toutefois de trouver une alternative pour l'accueil des enfants de 2-3 ans qui ne seront plus scolarisés dans les prochaines années.

Mme BONNEFOY informe aussi que la visite d'une micro-crèche sera programmée prochainement.

- Quarantième anniversaire Collège Roger Ruel

Mme BONNEFOY informe qu'elle a participé dernièrement au 40^{ème} anniversaire du Collège Roger Ruel à St-Didier-en-Velay, ainsi qu'à la pose de la 1^{ère} pierre du futur agrandissement.

- Culture

Mme POURTIER informe que la commission va se réunir prochainement pour préparer la saison culturelle 2010-2011.

- Conseil Municipal Enfants

Mme POURTIER informe que le C.M.E. s'est réuni le 18 mai dernier pour la préparation du Concours des Maisons et Balcons Fleuris, avec notamment le choix du jury. Elle précise que les inscriptions doivent intervenir avant le 30 juin.

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D)

Mme POURTIER informe qu'un état des lieux des incivilités commises sur chaque commune a été établi. Des plans d'actions devraient être mis en place prochainement.

Mme POURTIER rappelle, comme cela a été évoqué précédemment, que la vidéoprotection est très utile sur les zones industrielles. Elle indique que les gendarmes sont appelés à être de moins en moins sur le terrain. C'est donc aux communes d'assurer de plus en plus la sécurité de leur territoire.

Mme POURTIER informe qu'une réflexion globale sur la lutte contre l'alcoolisme devrait être menée prochainement par le groupe inter-C.I.S.P.D..

- Syndicat Intercommunal d'Electrification

Mme POURTIER informe qu'une réunion a eu lieu le 31 mai dernier, avec le vote des comptes administratif et de gestion. Elle informe que tous les travaux prévus sur notre commune ont été réalisés et que le projet d'aménagement du village du Fau a été remis pour étude.

- Personnel Communal

o C.A.E. / C.U.I.

M. FRANÇON se réjouit que des contrats aidés aient pu être signés afin de permettre à ces personnes de remettre « le pied sur le marché de l'emploi ».

o Document unique

M. FRANÇON informe que ce document est en cours de finalisation et qu'il devrait être remis très prochainement. Il conviendra ensuite de mettre en place des plans d'action.

Il précise que dans ce cadre, trois agents techniques vont suivre prochainement une formation afin de bénéficier d'une habilitation électrique.

- Commission « Vie Quotidienne et Moyens » Loire-Semène

M. FRANÇON informe que, dans le cadre de groupements d'achats, une consultation sera engagée pour le prochain hiver.

De plus, concernant les formations, la Communauté de Communes va recenser les besoins dans les communes, afin de négocier des tarifs auprès du C.N.F.P.T., et éventuellement une décentralisation des formations sur une commune du territoire communautaire.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 22H15.

Frédéric GIRODET		Maryline MOUNIER	
Maguy FOULTIER		Joan MILLEVILLE	
Thierry DESOLME		Christelle FOURNIER	
Christine BONNEFOY		Bruno SABATIER	
Jacques ROUCHON		Pascal FAYARD	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Pascale MONTCOUDIOL			